

**Dahir portant promulgation de la loi n°
34-17 portant approbation du, Traité
instituant la Communauté économique
africaine, adopté à Abuja (Nigeria) le 3 juin
1991 par les Etats membres de l'Organisation
de l'Unité africaine (OUA) à laquelle s'est
substituée l'Union africaine (UA).**

**Dahir n° 1-17-46 du 8 hija 1438
(30 août 2017) portant promulgation de la loi n° 34-17
portant approbation du, Traité instituant la
Communauté économique africaine, adopté à Abuja
(Nigeria) le 3 juin 1991 par les Etats membres de
l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à laquelle
s'est substituée l'Union africaine (UA).¹**

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (2ème alinéa),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 34-17 portant approbation du Traité instituant la Communauté économique africaine, adopté à Abuja (Nigeria) le 3 juin 1991 par les Etats membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à laquelle s'est substituée l'Union africaine (UA), telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.

Fait à Rabat, le 8 hija 1438 (30 août 2017).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

1- Bulletin officiel N° 6606 – 30 hija 1438 (21-9-2017), p 1018.

LOI N° 34-17

**PORTANT APPROBATION DU TRAITE INSTITUANT LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE, ADOPTE A ABUJA
(NIGERIA) LE 3 JUIN 1991 PAR LES ETATS MEMBRES DE
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA) A LAQUELLE
S'EST SUBSTITUEE L'UNION AFRICAINE (UA)**

Article unique

Est approuvé le Traité instituant la Communauté économique africaine, adopté à Abuja (Nigeria) le 3 juin 1991 par les Etats membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à laquelle s'est substituée l'Union africaine (UA).

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 6604 du 23 hija 1438 (14 septembre 2017).